

Rupture conventionnelle et fongecif ???

Par **Els**, le **08/12/2014** à **16:32**

Bonjour

Je suis actuellement en cdi dans une entreprise sous la convention collective des chimiste. Étant de plus en plus en désaccord avec la politique de l'entreprise j'ai décidée de former sur mon temps personnelle à un brevet de maîtrise par le biais du fongecif. Ma questions était ai je le droit d'accepter une rupture conventionnelle tout en continuant ma formation avec le fongecif. Où est ce que la formation s'arrête étant donner qu'il y'a rupture de contrat ?

Merci

Par **AMVi**, le **10/12/2014** à **11:11**

Bonjour,

Moins d'une demande sur deux sont acceptées et nous pouvons vous aider à aboutir dans vos démarches en lien avec le Fongecif.

Ayant accompagné des centaines de candidats au financement du Fongecif, nous serions heureux de répondre à votre question par téléphone (dans le cadre d'un premier échange que nous proposons gracieusement).

Très cordialement,

Mathieu et l'équipe AMVi
Contact : 0627884633

Par **Muppet Show**, le **10/12/2014** à **12:49**

bonjour,

6) N'oubliez pas que Juristudiant est un forum étudiant. De ce fait nous ne sommes pas habilités à répondre aux demandes de conseils juridiques personnels. Les réponses que nos utilisateurs fourniront à de telles questions ne sauraient en rien engager leur responsabilité ou celle des modérateurs du site, et ne remplaceront jamais les conseils avisés d'un

professionnel.

bien à vous.